

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

*L'an deux mil vingt-quatre, le 26 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

**Présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, Rita **TOSCANO**.

**Procuration** : Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

**Excusées** : Mmes Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

**Absent** : M. Jean-Paul **BROUTIER**.

**Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

---

**Objet : REGIE RESIDENCE DU PARC – TARIF POUR LES ACCOMPAGNANTS PARTICIPANT AU REPAS DES ANCIENS 2024.**

**Exposé du Président.**

Le traditionnel "Repas des Anciens" s'est tenu le jeudi 9 mai 2024 à l'Espace Pontois, pour les habitants de la Commune âgés de plus de 70 ans.

Cette année, la participation pour les accompagnants a été fixée à 21 € par personne et il convient de régulariser ce nouveau montant pour l'année 2024, étant précisé que celui-ci était jusqu'à lors de 17 € par personne.

Dans le même temps, nous vous proposons de maintenir ce tarif pour le "Repas des Anciens 2025".

Vous voudrez bien statuer.

---

## Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Fixe à 21 € par personne le tarif demandé aux accompagnants pour le "Repas des Anciens 2024".

☞ Maintien ce tarif de 21 € par accompagnant pour le "Repas des Anciens 2025".

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 27 novembre 2024  
Le Président,

